

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1131

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

518 580 980 RCS Bayonne.

BAB AUDIT.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 40000.00 EUR.

Adresse : 3, Chemin de la Marouette, Immeuble Igo Aldea, 64100 Bayonne.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BAB AUDIT Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 40 000 euros Siège social : 3 chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldea 64100 BAYONNE 518 580 980 RCS BAYONNE ET CAP AVENIR CONSEIL Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 3 Chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldéa 64100 BAYONNE 801 288 564 RCS BAYONNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAYONNE du 20/03/2023, La société BAB AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 3 chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldea 64100 BAYONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518 580 980 RCS BAYONNE, et la société CAP AVENIR CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 3 Chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldéa 64100 BAYONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 288 564 RCS BAYONNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BAB AUDIT par la société CAP AVENIR CONSEIL. La société BAB AUDIT ferait apport à la société CAP AVENIR CONSEIL de la totalité de son actif, soit 229 106,00 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 60 528 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 168 578 euros. La société CAP AVENIR CONSEIL détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société BAB AUDIT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La différence entre l'actif net transféré par la société BAB AUDIT (soit 168 578 € et la valeur nette comptable des 1 000 parts de ladite société détenue par la société CAP AVENIR CONSEIL, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société CAP AVENIR CONSEIL, qui s'élève à 127 000 euros, représente un boni de fusion d'un montant de 41 578 euros. Ce boni de fusion sera comptabilisé dans le résultat financier de la société absorbante à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués, et dans les capitaux propres, pour le montant résiduel. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BAB

AUDIT depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CAP AVENIR CONSEIL. La fusion sera réalisée avant 30/06/2023. La société BAB AUDIT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BAYONNE au nom des deux sociétés le 20/04/2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

